

## COMPTE-RENDU

### REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 10 Octobre 2016 à 19 heures 30

Date de la convocation : **03 Octobre 2016**

**Membres présents** : Mme SOULARD, Mr FRAPPÉ, Mr DURET, Mr PEYNAUD, Mr BRUNET, Mr NORMAND, Mr LEVIS, Mr RAITON, Mr LAMAUD, Mr LEGRAND, Mr HURTEAUD.

Secrétaire de séance : Mr HURTEAUD.

#### **Ordre du Jour**

- 1 - Vote des indemnités de fonctions de Maire et d'Adjoints.**
- 2- Constitution des commissions communales et désignation de ses membres.**
- 3 - Désignation des délégués auprès des établissements intercommunaux.**
- 4 - Renouvellement contrat aidé (entretien des bâtiments , aide service cantine et surveillance bus scolaire.**
- 5 - Ecole maternelle : Etude des devis pour remplacement porte entrée école.**
- 6 - Urbanisme : instruction des demandes d'urbanisme - Convention CDC Latitude Nord Gironde.**
- 7 - Associations : Location des salles municipales.**
- 8 - Extension réseau terrain LUPO.**
- 9 - Matériel communal : remplacement porte latérale vétuste du tracteur ERGOS.**
- 10 - Questions diverses.**

Madame le Maire salue les Conseillers Municipaux et les remercie de leur présence, souhaitant un travail collectif et harmonieux dans l'intérêt de la Commune.

Madame le Maire propose de passer les questions portées à l'ordre du jour.

#### **1 - Vote des indemnités de fonctions de Maire et d'Adjoints**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 213-20 et suivants,  
Vu l'arrêté Municipal en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2016 portant délégation de fonctions aux Adjoints,  
Le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2016, date d'installation du Conseil Municipal, et pour la durée du mandat, les indemnités de fonctions de Maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la Loi du 3 février 1992 et du 5 avril 2000, aux taux suivants :

Indemnité de fonction de Maire :

- Taux en pourcentage de l'indice 1015..... 17%

Indemnité de fonction aux trois adjoints :

- Taux en pourcentage de l'indice 1015..... 6.60%

Les crédits nécessaires seront inscrits, chaque année, lors du vote du Budget.

#### **2 - Constitution des Commissions Communales et désignation de ses membres**

Vu les élections complémentaires municipales du 25 Septembre 2016 et l'élection du Maire et des adjoints du vendredi du 30 Septembre 2016,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions Communales et la désignation des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE, de constituer les commissions communales suivantes et de désigner les membres comme suit :

**- Commission « Aménagement –Utilisation du domaine public et des salles municipales » :**

Mr NORMAND- Mr FRAPPÉ – Mme SOULARD – Mr HURTEAUD.

**- Commission « voirie et chemins forestiers » :**

Mr DURET – Mr NORMAND – Mr LAMAUD- Mr LEGRAND.

**Commission « Bâtiments – Urbanisme et développement durable » :**

Mr PEYNAUD - Mr RAITON – Mr FRAPPÉ – Mme SOULARD.

**- Commission « Affaires scolaires » :**

Mr DURET – Mr BRUNET – Mr LEVIS - Mr HURTEAUD.

**- Commission “Culture et communication” :**

Mr BRUNET – Mr LEVIS – Mr RAITON – Mme SOULARD.

**- C.C.A.S. : Mr PEYNAUD – Mr BRUNET - Mr LEGRAND.**

### **3 - Désignation des délégués auprès des établissements intercommunaux**

Vu les élections complémentaires municipales du 25 Septembre 2016 et l'élection du Maire et des adjoints du vendredi 30 Septembre 2016,

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE, de désigner ainsi qu'il suit, les Membres des établissements intercommunaux :

**AMSAD** : Mr FRAPPÉ Janick

**SIRP GENERAC/SAUGON** :

Titulaires : Mr BRUNET, Mr LEVIS, Mme SOULARD,

Suppléants : Mr DURET, Mr FRAPPÉ.

**DFCI Nord Blayais** :

Titulaires : Mr DURET, Mr PEYNAUD, Mr LEGRAND

Suppléants : Mr NORMAND, Mr RAITON, Mr LAMAUD.

**Syndicat de La Livegne** :

Titulaires : Mr PEYNAUD, Mr LAMAUD

Suppléants : Mr NORMAND, Mr HURTEAUD.

**Syndicat Collège Val de Save** :

Titulaires : Mr BRUNET, Mr HURTEAUD

Suppléants : Mr DURET, Mr LEVIS.

**Syndicat lycées de BLAYE** :

Titulaires : Mr DURET, Mr HURTEAUD

Suppléant : Mr BRUNET.

**Syndicat d'Electrification du Blayais** :

Titulaires : Mr PEYNAUD, Mr RAITON

Suppléant : Mr LEGRAND.

**Syndicat des Eaux du Blavais :**

Titulaires : Mr NORMAND, Mr LEGRAND

.

**Délégué tempête :** Mr LAMAUD

**Conseil d'Ecole :** Mr LEVIS

.

**Préfecture – Correspondant Défense :** Mr LAMAUD.

**Préfecture – Référent sécurité routière :** Mr LAMAUD.

**4 – Renouvellement contrat aidé (entretien des bâtiments, aide service cantine et bus scolaire)**

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Madame le Maire fera le point de la situation avec Mme DENECHAU.

**5 – Ecole Maternelle : Etude des devis pour remplacement porte entrée école.**

Après présentation de nouveaux devis et des explications détaillées de Monsieur LEGRAND, le Conseil Municipal décide de reporter une nouvelle fois sa décision lors de la prochaine réunion afin de demander un devis à BLAYE FERMETURES, prenant en compte les mêmes caractéristiques du double vitrage feuilleté qui est proposé par l'entreprise BERTIN SARL et l'entreprise DUMAS et LOZES.

**6 – Urbanisme - Instruction des demandes d'urbanisme – Convention CDC Latitude Nord Gironde.**

Après discussion, le Conseil Municipal propose de reporter cette question lors d'une prochaine réunion dans l'attente de connaître la situation de la Commune en ce qui concerne le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**7 – Associations : Location des salles municipales.**

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE qu'à compter du 11 Octobre 2016 les salles municipales seront mises à disposition, à titre gratuit, en faveur des Associations de la Commune.

**8 – Extension réseau terrain LUPO.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain appartenant à Mme LUPO, sis à Manan Nord est situé dans la zone U de la carte communale mais non desservi par le réseau d'électricité. Mme LUPO souhaitait prendre à sa charge l'extension du réseau d'électricité ( article L 332-15 et lorsque le réseau fait moins de 100 mètres) mais l'extension étant de plus de 100 mètres, celle-ci doit être prise en charge obligatoirement par la Commune de SAUGON. La dépense prévisionnelle, à la charge de la Commune, est évaluée à 8 100,00 euros TTC mais ne peut être envisagée sur le Budget 2016.

En conséquence, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter Pour ou Contre la prise en charge de l'extension du réseau d'électricité sur le Budget 2017.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE, que la dépense d'extension du réseau d'électricité du terrain appartenant à Mme LUPO, sis à Manan Nord, sera votée et inscrite sur le Budget 2017.

**9 – Matériel communal : remplacement porte latérale vétuste du tracteur ERGOS.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer la vitre latérale du tracteur ERGOS et présente les devis suivants :

- Garage PETIT Didier à REIGNAC : 1 942,26 euros TTC.
- Ets CHAMBON à BERSON : 1 298,47 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR –0 voix CONTRE, de retenir le devis des établissements CHAMBON à BERSON pour un montant de 1 298,47 euros TTC.

## **10 – Questions diverses.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de la Commission de Sécurité à l'école maternelle le jeudi 13 Octobre 2016 à 14 heures.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec Mr DORÉ, Directeur de L'Ecole Maternelle qui lui a présenté une liste de travaux à effectuer et notamment dans le cadre de VIGIPIRATE, la nécessité de prévoir un réhaussement du portillon situé côté cantine, celui-ci étant trop bas, l'installation d'une sonnette pour les deux classes et la salle de garderie.

Il a été demandé un devis pour la pose de pousoirs dans les wc des enfants. Deux autres entreprises seront contactées et les devis seront présentés lors d'une prochaine réunion.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mme BAILLET Jeannine qui met en vente un terrain situé lieu-dit « Les Renardières » section ZN n° 127 et conformément à l'article L 331-19 du Code Forestier, les propriétaires des parcelles contigües bénéficient d'un droit de préférence .

Nous disposons donc d'un délai de deux mois pour faire connaître notre décision. La Commune n'étant pas intéressée, un courrier de renonciation sera adressé au Notaire chargé de cette vente.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par mail par Mr APECHE Julien, Pizzaiolo ambulante qui a rencontré des problèmes le vendredi soir à SAUGON avec des habitants.

Il est signalé que la Gendarmerie s'est rendue sur place le 30 Septembre dernier et que Mr APECHE a remercié la Mairie d'avoir pris en considération sa situation.

Il est à espérer que ce problème ne se renouvelle pas et il est fait remarquer qu'en cas de nouvel incident, Mr APECHE est invité à appeler la Gendarmerie.

Madame le Maire signale aussi le vol commis chez Mme LASSERRE, au lieu-dit « Paviot » de 500 kg de pommes de terre stockés dans une caravane.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Service Urbanisme Aménagement auprès de la CDC de Saint Savin l'informant de la permanence d'un conseiller forestier pour remise en valeur de leurs biens avec une aide de l'ADEME.

Une permanence est assurée tous les premiers mardis du mois.

Madame le Maire propose deux invitations aux conseillers qui seraient intéressés, l'une au VOX à St Christoly de Blaye – exposition sur le football et l'autre par FERS SERVICES 33 de CAVIGNAC.

Monsieur LEVIS demande à Madame le Maire qu'il faudrait penser à réserver la salle pour les vœux 2017. Le calendrier des salles sera consulté afin de retenir une date.

Monsieur LEVIS demande ce qui est prévu pour le 11 Novembre.

Madame le Maire indique qu'il y aura, comme chaque année, un dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur servi dans la petite salle des fêtes, le bar de Mme FAVERON Monique ne pouvant désormais être retenu pour cette cérémonie.

Monsieur LEVIS tient à évoquer la situation de Mélina WYKA, dont le contrat CAE prendra fin en début d'année 2017. Ce contrat ayant déjà été renouvelé, la Commune envisage t-elle de la

recruter ? Après discussion, Madame le Maire s'engage à rencontrer Mélina afin de faire le point sur sa situation et propose au Conseil Municipal d'en débattre lors d'une prochaine réunion.

Monsieur NORMAND demande si l'épareuse est en panne . Il lui est demandé de préciser sa question. Mr NORMAND indique simplement que le fauchage à Manan Nord a été commencé et stoppé.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle prévoit une réunion très prochainement avec les agents et les adjoints afin de faire le point sur le service bâtiments – voirie et définir l'organisation du service.

Monsieur LAMAUD demande si l'installation du mobil home et la construction dans le bourg a fait l'objet d'une régularisation.

Il est fait observer à Mr LAMAUD que cette affaire est en cours avec la DDTM de LANGON.

Mr FRAPPÉ demande à Mr LAMAUD s'il pense enlever son vieux mobil home. Mr LAMAUD lui répond que c'est en cours.

Monsieur BRUNET demande des nouvelles sur le dossier éolien.

Madame le Maire lui indique qu'elle va prendre connaissance du dossier et qu'il en sera discuté ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.